RAPPORT DE L'ATELIER DE PRESENTATION DU PROJET ACCEL AFRICA AUX ORGANISATIONS AGRICOLES MEMBRES DE LA FEDERATION IVOIRIENNE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (FIPME)

FEVRIER 2023

INTRODUCTION

Le vendredi 24 février 2023, la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) a organisé en collaboration avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), un **« Atelier de Présentation des résultats du projet ACCEL AFRICA pour la lutte contre le travail des enfants »** à la salle de conférence de la FIPME.
Le Coordinateur du projet ACCEL AFRICA, en l'occurrence Monsieur **LADOUYOU Edouard,** Chef du Département Capital Humain et Relations Sociales de la CGECI, a articulé sa présentation autour de trois points, notamment : i) **Présentation du Projet Accel Africa de lutte contre le travail des enfants, ii) Présentation des résultats de mise en œuvre du projet Accel Africa, iii) Présentation de la charte et du site ITEF et échanges.**
Cette rencontre qui a réuni plus d'une trentaine de participants (voir liste de présence) a permis de présenter le Projet « ACCEL AFRICA » aux organisations agricoles membres de la FIPME, de l'analyser et de donner les directives et consignes pour la mise en œuvre de son opérationnalisation.

Cet atelier a été marqué par la cérémonie d'ouverture, les travaux proprement dits et la cérémonie de clôture.

I- CEREMONIE D'OUVERTURE

Deux allocutions ont meublé cette cérémonie, à savoir celle du Vice-Président de la FIPME et celle du Coordonnateur du Projet.

1- Mot du Vice-Président de la FIPME

Ouvrant les allocutions, le Vice-Président Monsieur **SERIKPA Dago Augustin** représentant le Président du Conseil d'Administration de la FIPME a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a exprimé sa satisfaction pour l'initiative du jour et la qualité des travaux menés dont le présent atelier, tout en traduisant ses remerciements au Coordonnateur National du Projet **« ACCEL AFRICA »**. Il a terminé ses propos en souhaitant de fructueux échanges aux participants.

2- Allocution d'ouverture du Coordonnateur du Projet ACCEL AFRICA

Dans son discours d'ouverture, Monsieur LADOUYOU Edouard, Coordonnateur du Projet après les civilités d'usage, a souhaité ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et a exprimé sa profonde gratitude à l'ensemble des participants et à leurs différents responsables hiérarchiques pour leur présence et l'intérêt qu'ils accordent au projet « ACCEL AFRICA » pour la lutte contre le travail des enfants. Il a ensuite fait l'état des lieux sur ce qui se fait en matière de lutte contre le travail des enfants et planté le décor pour les thématiques à aborder au cours de l'atelier.

II- DEROULEMENT DES TRAVAUX

Trois communications ont principalement étayé cette rubrique.

COMMUNICATION 1 : ***Présentation du Projet ACCEL AFRICA pour la lutte contre le travail des enfants***

Le projet **« ACCEL AFRICA »** qui vise l'accélération de l'élimination du travail des enfants dans les chaines de valeurs du Cacao et de l'Or est un projet qui est mis en œuvre par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et financé par le gouvernement Hollandais (Pays-Bas). Il a vu le jour en juillet 2022 et s'étend jusqu'à mars 2023.

Dans son intervention, Monsieur LADOUYOU a donné quelques définitions à savoir (BIT, le travail des enfants) afin de faciliter la compréhension de tout un chacun. Il a également fait mention du cadre législatif qui encadre la lutte contre le travail des enfants notamment avec les Conventions de l'OIT, la C 138 sur l'âge minimum d'admission à un emploi et la C182 sur les pires formes de travail des enfants. En Côte d'Ivoire, la législation en vigueur a fixé l'âge d'admission à l'emploi à 16 ans. Cependant, il a indiqué que tous les travaux ne sont pas dangereux pour les enfants dans la mesure où l'on parle de travaux légers qui ne mettent pas en danger l'intégrité physique et mental des enfants. L'âge règlementaire pour effectuer ces travaux s'étend de 13 à 16 ans en Côte d'Ivoire. Après maintes réflexions, la cause majeure du travail des enfants résulte d'un manque criard d'emplois décents pour les adultes et les jeunes en âge de travailler.
L'OIT afin de mieux faire face au phénomène de travail des enfants dans les chaines de valeurs de la cacaoculture a axé son action promotrice autour de quatre piliers :

- **Emploi de qualité**
- **Protection Sociale**
- **Principes et Droits Fondamentaux au Travail**
- **Dialogue Social**

Il a terminé sa présentation en formulant des recommandations à l'endroit des coopératives agricoles présentes pour mieux lutter contre ce fléau qui n'honore pas le pays.
Cette communication a été suivie par les questions et contributions des participants.

COMMUNICATION 2 : ***Présentation des résultats de mise en œuvre du projet Accel Africa,***

La deuxième présentation du jour fait par le coordonnateur du projet a porté sur les résultats de la mise en œuvre du projet ACCEL AFRICA. Mais avant, il a rappelé les objectifs du projet :

Objectif Général: Renforcer les capacités de la CGECI en vue de mettre à la disposition de ses Groupements et Entreprises membres des services qui répondent à leurs défis en matière de lutte contre le travail des enfants et de droits de l'homme.

Objectifs Spécifiques:

- mettre en place un cadre durable (plateforme/réseau) des entreprises en Côte d'Ivoire sur le travail des enfants et le travail forcé,
- mettre en place des services de renforcement de capacités à la disposition des entreprises pour répondre aux défis nouveaux en matière de travail des enfants et de droits de l'homme,
- renforcer les capacités de dialogue et de contribution des employeurs et des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Abordant les résultats auxquels l'action des employeurs est parvenue, il a mentionné :

- Une Plateforme dénommée »Initiative pour la Lutte contre le Travail des Enfants et le Travail Forcé » en abrégé « ITEF » a été créée;
- Une page web a été ouverte sur le site de la CGECI. Elle est accessible sur le lien: www.itefcgeci.ci
- Une plaquette « ITEF » a été élaborée et largement diffusée;
- Deux newsletters ont été éditées et diffusées;
- Un logo « ITEF » a été réalisé;
- Une Charte de fonctionnement de la Plateforme a été adoptée qui définit les missions, les conditions d'adhésion et les organes de la Plateforme « ITEF »;
- 29 personnes des entreprises et Groupements Professionnels ont vu leur capacité renforcée sur « les Entreprises Responsables et les Normes Internationales du Travail ».

- 02 organisations d'Employeurs sont parties prenantes notamment la CGECI et la FIPME ; 5 entreprises du secteur or, 17 entreprises du secteur cacao et 28 autres entreprises relevant des autres secteurs agricoles ; 9 Groupements Professionnels en sont également membres potentiels

Le Coordonnateur du projet a achevé sa présentation sur les leçons apprises dans la mise en œuvre du projet et les défis et perspectives. Ees leçons il s'agit notamment :

- Les Organisations Professionnelles, les entreprises et les coopératives agricoles ont une connaissance du phénomène du travail des enfants et de l'existence de la lutte qui est menée par les pouvoirs publics pour éliminer les pires formes de travail des enfants;
- Les entreprises du secteur cacao sont fortement impliquées dans les actions de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé;
- Les entreprises du secteur cacao conduisent des initiatives propres ou sont parties prenantes de programmes initiés au niveau national;
- Les entreprises minières et leur organisation professionnelle sont également informées des enjeux liés au respect des droits de l'homme en entreprise et tout particulièrement le travail des enfants;
- Elles affirment ne pas avoir recours au travail des enfants dans leurs chaines de valeurs. Toutefois elles participent aux travaux dans une approche droit de l'homme et santé et sécurité au travail;
- Les entreprises et leurs organisations professionnelles ont manifesté un intérêt à participer à l'initiative de la CGECI;
- Certaines entreprises sont impliquées dans des actions de partenariats avec certains services publics de l'Etat: cas CMU;
- Les relations de collaboration, de partage de connaissances et de bonnes pratiques entre entreprises sont quasi inexistantes.
- Les entreprises pensent que la Plateforme « IETF » est une opportunité de collaboration et de partage de connaissances entre elles;
- Le Projet ACCEL AFRICA a permis un rapprochement plus important entre la CGECI et les entreprises sur la question du travail des enfants.

Quant aux défis ils se résument en ce qui suit :

- Face au déficit de collaboration directe entre les entreprises, faire de la Plateforme »ITEF » un cadre de rencontre des entreprises pour s'informer, se former, partager les bonnes pratiques et les connaissances;
- Renforcer la collaboration entre la CGECI, ses Groupements Professionnels et entreprises membres sur la question du travail des enfants en se fondant sur le mandat politique de la CGECI;
- Amener les entreprises à percevoir leur engagement dans la lutte contre le travail des enfants non pas comme un fardeau mais comme un investissement en ce qu'il donne de la lisibilité et de la visibilité à l'entreprise et est un facteur de compétitivité;
- Conduire le dialogue Public/Privé sur le nécessaire accompagnement de l'Etat aux entreprises dont les actions contribuent de façon directe ou indirecte à la lutte contre le travail des enfants

Les perspectives quant à elles se présentent comme suit :

- Valider le rapport de l'étude sur les besoins en renforcement de capacité des entreprises et faire de ses recommandations une feuille de route pour les actions futures;

- Renforcer l'action de mobilisation des entreprises et organisations professionnelles;
- Eriger la Plateforme « ITEF » en un site autonome et la mettre en lien avec celle du BIT et la Plateforme de formation de l'OIE sur les droits de l'Homme;
- Actualiser régulièrement les informations sur la Plateforme « ITEF »;
- Faire connaitre le mandat politique de la CGECI pour une collaboration dynamique avec ses membres;
- Promouvoir le dialogue Public/privé pour un accompagnement de l'Etat aux efforts des entreprises dans la lutte contre le travail des enfants;
- Renforcer la participation de notre Plateforme au Réseau Mondial sur le Travail Forcé et l'esclavage moderne et au Réseau Mondial sur la Migration de la Main d'Œuvre.

COMMUNICATION 3 : ***Présentation de la charte et du site ITEF***

La dernière communication de l'atelier a porté sur la présentation de la charte de fonctionnement de l'initiative « ITEF ». Les participants ont été instruits sur l'objectif général de l'Initiative **(ITEF)** qui vise la valorisation des contributions des organisations professionnelles et des entreprises du secteur privé dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.
L'Adhésion à la plateforme se fait sur la base du volontariat des entreprises et organisations d'employeurs, de structures privées appartenant à des organismes, travaillant dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ou qui sont intéressées à y contribuer. La Contribution des membres au bon fonctionnement de la Plateforme se fait par tout moyen dont le membre est seul juge. Une fiche d'adhésion est disponible et peut être renseignée immédiatement. Toutes les structures présentent à l'atelier ont renseigné la fiche d'adhésion à ITEF marquant ainsi leur intérêt pour l'initiative.

A- LES ECHANGES

Abordant cette phase de l'atelier, le Vice-Président a invité les participants à faire part de leurs préoccupations. Il convient de retenir que le projet qui courre jusqu'à la fin mars 2023 pourrait être prolongé à travers de nouveaux projets à venir.
Les coopératives ont demandé à prendre une part importante dans le processus ACCEL AFRICA. Le Coordonnateur a quant à lui rassuré les coopératives sur leur implication au processus.

B- RECOMMANDATIONS

A l'issue de cet atelier, les recommandations suivantes ont été faites :

- Avoir l'engagement total de la FIPME d'ici à fin mars 2023 ;
- Formaliser les adhésions des coopératives agricoles membres de l'UACI-COOPCA à la plateforme ITEF ;
- Solliciter des personnes ressources pour la budgétisation des différentes activités.

A l'issue de l'atelier, le Coordonnateur a eu l'engagement de toutes les parties prenantes et les a invitées à renseigner le formulaire d'adhésion à l'Initiative (ITEF)

III- CEREMONIE DE CLOTURE

Prenant la parole, Monsieur LADOUYOU, Coordonnateur du projet a exprimé ses remerciements pour la réussite de cette activité. Il a émis le souhait de voir le projet ACCEL AFRICA prendre véritablement son envol pour valoriser les bonnes pratiques au sein des chaines de valeurs de la Cacaoculture et ainsi protéger les enfants des affres des pires formes de travail.

Intervenant pour le mot de clôture, Monsieur SERIKPA Augustin, Vice-Président a réitéré ses remerciements aux participants pour leur disponibilité à accompagner ce processus.

Il les a invités à toujours continuer dans cette dynamique pour relever les futurs challenges vu les bonnes nouvelles de l'Initiative à accompagner les organisations agricoles. C'est sur ces mots qu'il a clos l'atelier et invité les participants à un déjeuner.

Fait à Abidjan, le 01er mars 2023

Le Rapporteur

YAO CHRISTIAN, SP/CERS